

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du vendredi 2 février 2018

DÉLIBÉRATION N° **CD-2018/02/02-0/05****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20180202-lmc100000016849-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 09/02/2018

Réception Préfet : 09/02/2018

Publication RAAD : 09/02/2018

Procès-verbaux, Décisions du Président, Désignations, Autres

OBJET : Motion relative aux agressions subies par les sapeurs-pompiers.

Nous sommes, dans nos fonctions d'élus, régulièrement interpellés par les sapeurs-pompiers qui nous expriment leur désarroi face à un climat de violence de plus en plus prégnant et que l'actualité nationale et départementale remet chaque jour sur le devant de la scène. Cette tendance alarmante appelle au renforcement et à la pérennisation des réponses qui sont apportées aux sapeurs-pompiers.

En effet, à l'échelle nationale, 2280 sapeurs-pompiers ont déclaré avoir été victimes d'agression lors d'une intervention en 2016, soit 17,6% de plus qu'en 2015. Le rapport publié le 15 novembre 2017 par l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales constate aussi que 414 véhicules ont été endommagés pour un préjudice estimé de 283 442 euros. Touchant tous les milieux, ces agressions ont entraîné 1613 journées d'arrêt de travail pour les sapeurs-pompiers en 2016 contre 1185 en 2015. Les sapeurs-pompiers mettent en péril leur santé physique et morale dans l'exercice de leurs missions alors même qu'ils protègent les Français au quotidien avec dévouement, avec courage.

En Seine-et-Marne, les dépôts de plainte pour outrages ou violences à l'encontre de sapeurs pompiers, dégradation de matériel et appels malveillants sont passés de 8 en 2015 à 16 en 2017. Ces chiffres faibles par rapport à la tendance nationale expriment les bonnes pratiques mises en place en Seine-et-Marne et qui doivent être encouragées et pérennisées. Pour autant, ils ne donnent pas un reflet parfaitement exact de la situation. Les sapeurs-pompiers sont en effet confrontés à la banalisation de certains faits notamment d'outrages verbaux qu'ils ne font pas systématiquement remonter à leur hiérarchie. Nous leur exprimons notre soutien et notre solidarité pour l'engagement sans faille à protéger la vie des autres. Ces femmes et hommes méritent notre respect, notre reconnaissance mais aussi, en retour, notre protection.

Plus largement, il est intolérable que les agents du service public travaillant au contact des populations soient régulièrement victimes de violences dans le cadre de leurs missions. Policiers, surveillants de prisons, et au sein du Département, agents des routes, des maisons de solidarité, des collèges, sont autant d'incarnations de la République qui sont directement prises pour cibles.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Règlement Intérieur du Conseil départemental, notamment dans son article 58,

CONSIDÉRANT le dévouement des sapeurs pompiers, acteurs de proximité, à porter secours aux personnes et à lutter contre les incendies, en tous lieux et en toutes circonstances,

CONSIDÉRANT l'augmentation des violences contre les sapeurs-pompiers et la généralisation des incivilités et des agressions au quotidien à leur rencontre,

CONSIDÉRANT que, dans certaines zones, les forces de l'ordre sont amenées régulièrement à encadrer les interventions des sapeurs-pompiers,

CONSIDÉRANT que ces violences provoquent l'allongement des délais d'intervention et donc des risques supplémentaires pour les personnes secourues,

CONSIDÉRANT la lassitude et les traumatismes vécus par les sapeurs-pompiers qui nécessitent la mise en place de suivi psychologique pour les personnels concernés,

CONSIDÉRANT l'impact négatif de ces agressions sur les vocations notamment des sapeurs-pompiers volontaires, constituant 78% des effectifs de sapeurs-pompiers en France et qui ne sont plus que 194 000 aujourd'hui,

Après en avoir délibéré,

EXPRIME son soutien aux sapeurs-pompiers et également aux autres agents du service public qui exercent leurs missions au contact de la population dans des circonstances de plus en plus difficiles,

DEMANDE au gouvernement de renforcer la coordination entre les services de secours et les forces de sécurité et les dispositifs de sécurisation mis en place localement,

DEMANDE la substitution du matricule des agents à leur identité pour les dépôts de plainte afin de prémunir les sapeurs-pompiers, ainsi que leurs familles, contre toute forme de représailles et l'amélioration de la remontée des informations sur les faits de violences,

DEMANDE de garantir l'application de la loi du 28 février 2017 relative à la sécurité publique qui renforce les sanctions pénales à l'encontre de ceux qui s'attaquent aux sapeurs-pompiers,

DEMANDE un accompagnement individualisé des sapeurs-pompiers victimes de violences, notamment par une meilleure prise en charge psychologique si le besoin est avéré,

APPELLE à une plus grande sensibilisation de la population au rôle et aux missions des sapeurs-pompiers et à la diffusion d'une culture de sécurité.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

M. Jean-Jacques BARBAUX qui a donné pouvoir à Mme Daisy LUCZAK
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS
Mme Martine BULLOT
M. Bernard CORNEILLE
M. Bernard COZIC qui a donné pouvoir à Mme Isoline MILLOT
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA qui a donné pouvoir à Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
Mme Isoline MILLOT
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA qui a donné pouvoir à Mme Martine BULLOT
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON qui a donné pouvoir à Mme Anne-Laure FONTBONNE

M. Brice RABASTE qui a donné pouvoir à Mme Céline NETTHAVONGS
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR qui a donné pouvoir à M. Jean LAVIOLETTE
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à M. Xavier VANDERBISE
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :



Jean-Jacques BARBAUX
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne